

10 novembre 2025

Procès-verbal de la consultation publique concernant le règlement 460 tenue au 25 rue de l’Église, Notre-Dame-de-Ham, le lundi 10 novembre 2025 à 19h15, à laquelle sont présents : M. Steve Roy, M. Stephane Panosky, M. Éric Pariseau, Mme Marlyne Gobeil, Mme Sonia Roberge; formant quorum sous la présidence du maire Roberto Clavet.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d’assemblée.

M. Roberto Clavet ouvre la séance.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 460

Mme Geneviève Boutin présente le règlement 460 modifiant le règlement de zonage numéro 327 afin de permettre la classe d’usage P2 “ communautaire institutionnelle et administrative” dans la zone I2.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents demandent des compléments d’informations sur les sources de financement du projet et sur l’aménagement prévu du bâtiment du 15 rue Principale.

Aucune opposition à la modification n’est soulevée.

FERMETURE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Mme Geneviève Boutin annonce la fermeture de la consultation avec l’approbation de l’ensemble des conseillers présents à 19h25.

10 novembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l’Église, Notre-Dame-de-Ham, le lundi 10 novembre 2025 à 19h30, à laquelle sont présents : M. Steve Roy, M. Stephane Panosky, M. Éric Pariseau, Mme Marlyne Gobeil, Mme Sonia Roberge; formant quorum sous la présidence du maire Roberto Clavet.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d’assemblée.

M. Roberto Clavet constate le quorum, ouvre la séance.

Mme Sonia Roberge préside la séance puisque M. Roberto Clavet est blessé et ne peut effectuer la lecture des documents.

Mme Sonia Roberge fait la lecture de l’ordre du jour. Il est proposé par M. Steve Roy d’adopter l’ordre du jour avec les modifications proposées. Adopté à l’unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 1 octobre 2025
4. Adoption des comptes à payer
5. Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale
6. Dépôt confirmation paiement déduction à la source
7. Période de questions sur les comptes
8. Rapport des élus
9. Proclamation de la Grande semaine des tout-petits
10. Adoption 2^e projet de règlement numéro 460, classe P2
11. Dépôt des intérêts pécuniers des élus
12. Dépôt de la liste des dépenses électorales des candidats
13. Avis de motion et présentation du projet de règlement Code éthique et déontologie
14. Résolution Noël des enfants
15. Résolution impression carte touristique
16. Résolution nomination des responsabilités
17. Résolution nomination du pro-maire
18. Résolution substitut au conseil de la MRC
19. Résolution nomination Régie des 3 Monts
20. Résolution modification signataire Caisse Desjardins
21. Résolution dépôt Programme québécois de lutte contre la criminalité, axe 2
22. Résolution désignation du responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels
23. Résolution Trio Desjardins 2026
24. Résolution dérogation DEMANDE DM25-04 : résidence de tourisme
25. Résolution panier de bienvenues : 2 nouveaux résidents permanents
26. Résolution de soutien à la Ville de Bécancour : doublement de l'autoroute 55
27. Varia
 - a. Emploi Canada
 - b. Photos
 - c. Réponse de Gaudreau : déchets volumineux
28. Correspondances diverses
 - a. Demande de commandite : Maude Caouette
 - b. Demande d'autorisation Club motoneige Alléganish Bois-Francs
29. Période de questions
30. Clôture et levée de la séance

Les personnes élues ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2025 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture. L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2025 est proposée par M. Éric Pariseau et appuyée par M. Steve Roy. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES

Le montant du compte en banque s'élève au 31 octobre 2025 à 59 413,62\$.

L'adoption des comptes est proposée par M. Steve Roy et appuyée par Mme Marlyne Gobeil. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#	Fournisseurs	Description	Remb/Subv	Montant
1	MRC Arthabaska, 25 909,29\$	inspection régionale		2 595,62 \$
		traitement matières résiduelles		1 498,99 \$
		collecte matières résiduelles		3 282,84 \$
		vidange fosse septique	remb citoyens	18 531,84 \$
		ajustement frais surcharge carburant		-628,35 \$
2	Vivaco	cadenas		27,11 \$
3	Buropromo, 1041,12\$	cahier spiral		14,82 \$
		livres		38,80 \$
		livres		31,45 \$
		livres		235,78 \$
		ordinateur bibliothèque		655,35 \$
		enveloppes		155,09 \$
		chemises suspendues légale		31,37 \$
		trousse accessibilité élection, enveloppe		64,92 \$
4	Équipement ProVicto	balai brosse et accessoires		1 592,93 \$
5	Cyr Système inc	calibration débitmètre		833,57 \$
6	Télébec	téléphone usine eau		114,93 \$
7	GLS	frais d'envoie contrat tracteur		53,24 \$
8	Bionest	bris système 15 rue Lapointe		1 230,44 \$
9	Charest, 173,41\$	urée		114,87 \$
		absorbant		58,54 \$
10	Excavation Marquis Tardif	niveleuse		2 561,07 \$
11	Entreprise S. Picard	éclairage abris		620,87 \$
12	Gravure Bois-Francs, 62,05\$	plaques de noms (conseillers)		41,37 \$
		employé Hélène Gallant-Roberge		20,68 \$
13	Auger BC Sécurité, 3965,95\$	système alarme 15 Principale		3 483,74 \$
		surveillance annuelle		482,21 \$
14	Bionest, 1722,95\$	vérification annuelle	Remb citoyens	1 378,36 \$
		vérification annuelle	Remb citoyens	344,59 \$
15	Eurofins	analyse eau		356,42 \$
		analyse eau		101,76 \$
16	Agence revenu du Canada	déduction à la source		939,30 \$
17	Gouvernement du Québec	déduction à la source		2 626,76 \$
			Total:	43 491,28 \$

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La liste des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale est déposée.

#	Fournisseurs	Description	Remb / Subv	Montant
1	Mario St-Cyr	allocation et cellulaire		498,33 \$
2	Coop Notre-Dame-de-Ham	essence et collation réunion		45,43 \$
3	Canac	bois traité		17,45 \$
4	Sogetel, 752,17\$	internet	Remb Citoyens	692,27 \$
		garage		29,95 \$
		centre communautaire		29,95 \$
5	Sécurité publique Québec	2e versement		16 016,00 \$
6	La boîte d'urbanisme	2e versement mandat zonage		218,46 \$
7	FQM Assurance, 3489,09\$	modification contrat: valeurs des propriétés et 15 Principale		3 367,01 \$
		ajout tracteur et équipements		122,08 \$
8	Propriétaires du puits du domaine	Entente remboursement éclairage de rue		60,00 \$
9	Brico Béton Vibré, 362,45\$	nettoyer gravier pont 2e rang		250,93 \$
		préparation avant l'asphalte		111,52 \$
10	Karine Villeneuve, 561\$	Ménage fin septembre		212,50 \$
		Ménage octobre		348,50 \$
11	Nadia Lessard	remb taxes reçues en trop		397,60 \$
12	Eurofins	analyse d'eau		759,70 \$
13	Christiane Leblanc	linge à vaisselle		10,00 \$
14	Fabrique St-André-de-Bessette	don pour repas spaghetti		200,00 \$
15	Postes Canada	timbres		142,57 \$
16	Dollarama, 75,31\$	sac poubelle bibliothèque		1,73 \$
		matériel animation bibliothèque	Fonds culturel	51,45 \$
		rangement, nettoyant		22,13 \$
17	Marlyne Gobeil	stérilisation des chats		74,00 \$
18	Métro	café		15,49 \$
19	Café Mérindien	cadeau panier nouveau arrivant		69,85 \$
20	Buropromo	cadeau panier naissance		15,70 \$
21	Super C	repas soirée meurtre et mystère	Fonds culturel	130,87 \$
22	Hydro-Québec, 325,70\$	lumières de rue		151,49 \$
		15 Principale		174,21 \$
23	Dany Lafontaine	stérilisation de chat		74,00 \$
24	Postes Canada, 301,23\$	timbres		142,57 \$
		votes correspondance		158,66 \$
25	Canac	fluorescent		56,89 \$
26	Michel Roy	CCU 30 octobre 2025		20,00 \$
27	Yves Cournoyer	CCU 30 octobre 2026		20,00 \$
28	Cartouche à rabais	encre	Criminalité	183,91 \$
29	Employé et élus	payes		10 260,77 \$
			Total:	35 153,97 \$

DÉPÔT DE LA CONFIRMATION DES PAIEMENTS DES DÉDUCTION À LA SOURCE

Mme Geneviève Boutin dépose les rapports et la preuve de paiement des déductions à la source datée du 31 octobre 2025 et payée le 5 novembre 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES

Aucune question sur les comptes

RAPPORT DES ÉLUS

Mme Sonia Roberge mentionne que la rotation des livres à la bibliothèque aura lieu le 12 novembre 2025 et que le comité a acheté plusieurs nouveautés.

M. Stephane Panosky mentionne que les gens ont jusqu'au 12 novembre 2025 pour faire l'inscription de leur enfant au Noël des enfants.

2025-11-10-00 PROCLAMATION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adapté;

E N C O N S É Q U E N C E ,

Il est proposé par Mme Marlyne Gobeil, appuyé par M. Éric Pariseau

Que ce conseil mandate M. Steve Roy pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

Que ce conseil invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

M. Steve Roy proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la 10e édition de la Grande semaine des tout-petits, qui se déroule cette année sous le thème : « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-11-10-01 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 460 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 327 AFIN DE PERMETTRE LA
CLASSE D'USAGES P2 « COMMUNAUTAIRE
INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE » DANS LA
ZONE I2**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 460
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 327
AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES P2
« COMMUNAUTAIRE INSTITUTIONNELLE ET
ADMINISTRATIVE » DANS LA ZONE I2**

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham a adopté le règlement de zonage numéro 327;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se conformer au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se conformer au règlement Plan d'urbanisme numéro 326;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier le règlement de zonage pour autoriser un nouveau bâtiment pour les bureaux administratifs de la municipalité sur le lot 6 206 649 (15, rue Principale)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme Sylvie Turcotte conseillère à la séance ordinaire du 1 octobre 2025;

ATTENDU QU'une consultation publique aura lieu le 10 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Steve Roy et appuyé par M. Éric Pariseau qu'il soit adopté le second projet de règlement numéro 460 modifiant le règlement de zonage numéro 327, qui se lit comme suit :

- 1- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
- 2- Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);
- 3- L'annexe 1 du règlement est modifiée à la grille des spécifications de la ZONE I2 par l'ajout de la classe d'usage « Communautaire institutionnelle et administrative (p2) » permettant ainsi les établissements administratifs « servant aux fonctions exécutives, législatives et judiciaires d'une instance gouvernementale »;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DES ÉLUS

Mme Geneviève Boutin dépose les intérêts pécuniers des élus. Les documents seront transmis au MAMH.

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES ÉLECTORALES DES CANDIDATS

Mme Geneviève Boutin dépose la liste des dépenses électorales des candidats. Les documents seront transmis à Élection Québec.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 461 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

Avis de motion et présentation du projet de règlement donné par Mme Marlyne Gobeil que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, sera présenté pour adoption le règlement numéro **461 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham**. Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), il dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

2025-11-10-02 Projet de RÈGLEMENT N° 461 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le _____ le *Règlement numéro 461 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus·es*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus·es;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus·es révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce

dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont été donnés par Mme Marlyne Gobeil lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 ;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Steve Roy et appuyé par M. Stephane Panosky et adopté à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement portant le numéro 461 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham soit adopté.:

2025-11-10-03 RÉSOLUTION NOËL DES ENFANTS

Il est proposé par M. Steve Roy et appuyé par M. Éric Pariseau de verser au Noël des enfants la contribution annuelle de 500\$. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-10-04 RÉSOLUTION IMPRESSION CARTE TOURISTIQUE

Il est proposé par Mme Marlyne Gobeil et appuyé par M. Éric Pariseau de faire l'impression de cartes touristiques supplémentaires et de prendre le budget au poste de bureau du maire. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-10-05 RÉSOLUTION NOMINATION DES RESPONSABILITÉS

Il est proposé par M. Steve Roy et appuyé par M. Stephane Panosky de nommer les responsables aux postes suivants :

Comités	Élu.e
OBNL	
Comité récréatif N.D.H. inc	Stéphane Panosky
Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham	Steve Roy Stephane Panosky Marlyne Gobeil
Comités ou dossiers municipaux	
Représentante bibliothèque	Sonia Roberge
Représentante des questions familles-aînés (RQF-A)	Cathy Bishop
Comité des ressources humaines	Éric Pariseau Sonia Roberge
Représentant eau	Éric Pariseau
Mesure d'urgence :	Cathy Bishop Sonia Roberge
• Services aux sinistrés • Mission technique	

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-11-10-06 RÉSOLUTION NOMINATION DU PRO-MAIRE

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances de son poste, le maire de la municipalité est remplacé par un élu, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE M. Stephane Panosky, APPUYÉ PAR M. Steve Roy

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham nomme Mme Sonia Roberge à titre de pro-maire.

2025-11-10-07 RÉSOLUTION SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE M. Éric Pariseau APPUYÉ PAR Mme Marlyne Gobeil

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham nomme Mme Sonia Roberge à titre de substitut au conseil de la MRC d'Arthabaska.

2025-11-10-08 RÉSOLUTION NOMINATION RÉGIE DES 3 MONTs

SUR UNE PROPOSITION DE M. Steve Roy, APPUYÉ PAR M. Stephane Panosky

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham nomme M. Roberto Clavet et M. Éric Pariseau comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de la **Régie intermunicipale Des 3 Monts**

2025-11-10-09 RÉSOLUTION CHANGEMENT SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins des Bois-Francs afin d'autoriser les signataires;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION de Mme Marlyne Gobeil et appuyé par M. Éric Pariseau,

Il EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents QUE le conseil autorise les personnes suivantes à signer, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins des Bois-Francs à compter du 10 novembre 2025;

- Roberto Clavet maire
- Sonia Roberge, maire suppléante;

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, pour tous les comptes détenus à Caisse Desjardins des Bois-Francs;

ET QUE le conseil retire les signataires suivants :

- M. Serge Tremblay
- M. Michel Blondin

2025-11-10-10 RÉSOLUTION DÉPÔT PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ AXE 2

Il est proposé par M. Éric Pariseau, appuyé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Geneviève Boutin, directrice générale greffière-trésorière responsable du dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme québécois de lutte contre la criminalité axe 2 et que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham paît sa part des coûts du projet.

2025-11-10-11 RÉSOLUTION POUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Considérant que l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ C,A-2.1 mentionne que les fonctionnaires qui sont conférées par cette loi sont exercées par la personne qui a la plus haute autorité au sein de l'organisme;

Considérant que, dans une municipalité, il s'agit du maire;

Considérant que le maire peut déléguer ce pouvoir au personnel de direction;

Il est proposé par M. Steve Roy, appuyé par Mme Marlyne Gobeil et adopté à l'unanimité de nommer Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière pour agir comme responsable de l'accès à l'information.

2025-11-10-12 RÉSOLUTION TRIO DESJARDINS 2026

Il est proposé par M. Stephane Panosky, appuyé par Mme Marlyne Gobeil et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au projet Trio Desjardins pour l'année 2026 en offrant la chance à un stagiaire de participer.

2025-11-10-13 RÉSOLUTION DEMANDE DM25-04 : RÉSIDENCE DE TOURISME

Cette demande concerne le lot 6206633 cadastres du Québec et est située dans la zone A1 du plan de zonage du règlement de zonage #327.

La nature de la demande consiste à permettre, par voie de résolution, l'usage conditionnel de résidence de tourisme pour la résidence sur le lot visé.

Le présent projet est étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, car il déroge aux règlements de zonage.

- a) CONSIDÉRANT QUE tous les documents nécessaires et informations supplémentaires ont été fournis;
- b) CONSIDÉRANT QUE le permis d'usage conditionnel eut être révoqué après la réception de 2 plaintes fondées;
- c) CONSIDÉRANT QUE la propriétaire s'engage à respecter le règlement sur les nuisances;
- d) CONSIDÉRANT QUE le terrain n'est pas situé au milieu du village et n'empêchera pas le droit à la jouissance sa propriété au voisinage;
- e) CONSIDÉRANT QUE la propriété a été achetée dans le seul but d'en faire une résidence de tourisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Steve Roy, appuyé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de dérogation mineure afin d'autorisé l'usage conditionnel de résidence de tourisme.

2025-11-10-14 RÉSOLUTION PANIER DE BIENVENUES

Il est proposé par M. Stephane Panosky, appuyé par Mme Marlyne Gobeil et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'offrir un panier de bien venue aux 2 nouveaux résidents permanents.

2025-11-10-15 RÉSOLUTION DE SOUTIEN À LA VILLE DE BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT que le doublement de l'autoroute 55 constitue un enjeu majeur de sécurité routière, de fluidité du transport et de développement économique pour la région;

CONSIDÉRANT que le calendrier des travaux débutés en 2023 ne semble pas respecter les phases de développement annoncées par le gouvernement du Québec et que la mise en service complète prévue en 2028 pourrait être repoussée;

CONSIDÉRANT que l'autoroute 55 est un axe stratégique pour le transport des marchandises et la mobilité des travailleurs et que les retards dans la réalisation des travaux compromettent la sécurité des usagers, nuisent à la compétitivité des entreprises locales et affectent la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Célestin (village), la Ville de Bécancour, la Table des MRC du Centre-du-Québec expriment leur préoccupation face à ces délais et demandent le respect du calendrier des travaux prévus initialement, voire une accélération du processus;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE M. Steve Roy, appuyé de M. Éric Pariseau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal exige du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec :

1. la confirmation d'un calendrier des travaux pour les prochaines phases du doublement de
 - l'autoroute 55 avec une mise en service complète pour 2028;
2. la mise en oeuvre immédiate des mesures nécessaires pour assurer la poursuite des travaux sans délai additionnel;
3. une communication transparente et régulière avec les municipalités concernées quant à l'avancement du projet;
4. la reconnaissance du caractère prioritaire de ce projet pour la région du Centre-du-Québec et des populations locales concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

2025-11-10-16 EMPLOI CANADA

Il est proposé par M. Steve Roy, appuyé par M. Stephane Panosky et appuyé à l'unanimité des conseillers présents de faire le dépôt d'une demande de financement à Emploi Canada.

2025-11-10-17 PHOTOS

Il est proposé par M. Éric Pariseau, appuyé par M. Steve Roy de mandater Charles Marceau-Cotton pour la prise de photo du conseil municipal au montant de 175\$ et de payer la facture sur le budget bureau du maire.

RÉPONSE DE GAUDREAU

Mme Geneviève Boutin transmet l'information sur la logistique du choix de dates des collectes de déchets volumineux.

CORRESPONDANCES DIVERSES

2025-11-10-18 DEMANDE DE COMMANDITE Maude Caouette

Il est proposé par M. Éric Pariseau, appuyé par Mme Marlyne Gobeil et adopté à l'unanimité des conseillers présents de donner 100\$ au projet de Maude Caouette.

2025-11-10-19 CLUB DE MOTONEIGE Alléganish Bois-Francs

Il est proposé par M. Stephane Panosky, appuyé par M. Steve Roy d'autoriser Le Club de motoneige Alléganish Bois-Francs à circuler sur la grande-ligne et sur le chemin du 10 selon les obligations suivantes :

- installer des panneaux d'affichage sentier en péril
- installer des panneaux ralentissez
- faire de la sensibilisation auprès de leur membre afin de faire réduire la vitesse dans le chemin du 10.

Advenant que la cohabitation avec les résidents et les usagers de la route pour le chemin du 10 ne soient toujours pas réglés durant l'hiver 2025-2026, la municipalité révoquera l'autorisation pour la saison 2026-2027.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Réjean Dupras questionne la municipalité sur la possibilité de demande à Gaudreau d'effectuer des changements à son calendrier.

M. Réjean Dupras demande quelles sont les activités prévues à la Grande semaine des tout-petits.

M. Réjean Dupras demande des précisions sur la nature de la dérogation mineure.

M. Réjean Dupras souligne les problèmes de calvette dans le 2^e rang sud.

M. Normand Paquette demande si la municipalité peut sensibiliser le ministère du Transport à la réduction de vitesse sur la route 161.

M. André Picard demande des précisions sur la carte touristique.

M. France Desrosiers aimerait avoir des cartes touristiques pour Pêche Nicolet.

M. France Desrosiers mentionne que Pêche Nicolet souhaite avoir un représentant sur son organisme.

Clôture et levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Steve Roy, appuyé par M. Éric Pariseau de lever la séance au 10 novembre 2025 à 20h05. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Par la présente, la greffière-trésorière certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Roberto Clavet

Maire

Geneviève Boutin

Directrice générale
greffière-trésorière